

# CONTRIBUTION BRETONNE AU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## INTRODUCTION

La Conférence bretonne de l'énergie (CBE), mise en place en janvier 2010, constitue pour la Bretagne une structure unique de coopération pour entrer en transition énergétique. Cette Conférence rassemble en effet la plupart des acteurs impliqués dans l'organisation énergétique de la Bretagne pour mettre en œuvre des projets collaboratifs de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et de sécurisation des approvisionnements énergétiques. Au travers des réflexions et des travaux qu'elle a initiés depuis deux ans et demi sur les multiples projets énergétiques qui fleurissent en Bretagne, la CBE a engagé de fait la première phase d'une déclinaison territoriale de la planification nationale de transition énergétique.

A travers ces expériences, elle a relevé ce qui faisait monter en puissance ou ce qui rendait fragiles les initiatives engagées. Le document suivant, complémentaire de la synthèse des débats locaux, expose synthétiquement ces enseignements et propose des mesures concrètes visant à jouer le rôle de leviers pour accélérer la transition vers une société bas-carbone.



## I. QUELLE GOUVERNANCE ET QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE POUR METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

L'existence de la CBE dote la Bretagne **d'une structure de concertation** originale et efficace pour entrer en transition énergétique. Depuis 2010, la Conférence bretonne de l'énergie rassemble en effet la plupart des acteurs impliqués dans l'organisation et la planification énergétiques de la Bretagne autour de la mise en œuvre du Pacte électrique breton.

Le Pacte électrique est un document d'orientation conçu pour synchroniser les efforts des acteurs locaux. Il s'agit tout d'abord d'un pacte, dont l'objectif premier est **de mobiliser les acteurs à organiser des réponses partenariales** à leur échelle ou à rejoindre les organisations déjà en place autour d'un projet énergétique structurant.

Des acteurs de terrain assurent par ailleurs **l'opérationnalité et le pilotage des multiples actions menées parallèlement sur les territoires bretons** : chargés de mission territoriaux, techniciens des agences locales de l'énergie, syndicats départementaux d'énergie ou d'électricité, référents techniques des structures partenaires, services de l'Etat, etc. jouent un rôle déterminant dans l'appropriation de la question énergétique. La mobilisation des citoyens, des entreprises et des collectivités locales est également un enjeu fort du Pacte électrique breton.

### PROPOSITIONS :

La question énergétique a longtemps fait l'objet d'un paradoxe puissant : omniprésente dans notre organisation sociale et territoriale, elle était en même temps exclue du débat public et démocratique. La loi de programmation doit **affirmer le caractère territorialisé de la transition énergétique, coordonnée à l'échelle régionale par une structure partenariale** associant les services de l'Etat et des collectivités territoriales

→ **Reconnaître le niveau régional comme coordinateur de la transition énergétique**, dont la compétence consiste :

- à mettre en cohérence et à appuyer les politiques et planifications énergétiques territoriales ;
- à susciter et mettre en œuvre les programmes de déploiement des infrastructures énergétiques requérant une vision d'ensemble (sécurisation, investissements, grands projets énergies renouvelables)

→ **Reconnaître les collectivités porteuses de Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) comme le niveau d'initiative et de mise en œuvre de la transition énergétique** (maîtrise de la demande en énergie dans l'habitat et la mobilité, projets de production d'énergie diffuse décarbonée, soutien à l'investissement citoyen, etc.) **et inciter les collectivités « non obligées » à s'engager dans des PCET**. Il s'agit de faire émerger des projets de territoire ambitieux d'optimisation de la production et de la consommation locales d'énergie.

→ Renforcer le niveau de prescription des **PCET, rendus opposables aux documents de planifications territoriales** (SCOT, PLU et PLUI, PLH, PDU, etc.).

## II. COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA SOBRIÉTÉ ? QUEL FINANCEMENT DE LA SOBRIÉTÉ ?

La maîtrise de la demande en électricité est l'un des trois piliers du Pacte électrique breton. La mise en œuvre opérationnelle du Pacte a permis de détecter des points de blocage, qui peuvent devenir **des leviers de l'action** si les mesures prises sont à la hauteur des enjeux.

### 1. SENSIBILISER À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

La transition vers une société bas-carbone implique un changement durable des comportements individuels, qui génère naturellement opposition ou lassitude. Le Débat national sur la transition énergétique participe aujourd'hui à la sensibilisation des citoyens, des entreprises et des territoires. Cet objectif doit être poursuivi pour approfondir l'appropriation et l'engagement de tous.

#### PROPOSITIONS :

→ Renforcer et mettre en œuvre la sensibilisation et l'**éducation aux enjeux énergétiques et climatiques** dans les **programmes scolaires** (écoles, collèges, lycées, étudiants, etc.) et via l'éducation populaire auprès des citoyens et des élus ; intégrer ces enjeux dans les dispositifs de formation continue ; faciliter l'information des ménages, des acteurs économiques et des collectivités sur leurs consommations en renforçant la communication et le conseil.

### 2. FAVORISER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE DE L'ÉNERGIE

L'expérience bretonne a montré un besoin d'accompagnement à l'attention des collectivités désireuses de s'engager dans des projets énergétiques locaux. En réponse, un encouragement à mobiliser une ingénierie suffisante doit être proposé aux collectivités pour leur permettre d'inventer leur propre organisation territoriale de projet énergétique, dans un cadre territorial pertinent.

#### PROPOSITIONS :

→ Sur le modèle de l'**appel à projet pour le développement de « boucles énergétiques locales »** en Bretagne, programmer le lancement d'appels à projet du même type qui favorisent la coordination entre acteurs publics et privés.

→ Afin de piloter les actions diffuses de MDE et de production locale d'énergie, **mettre à disposition des acteurs de la mise en œuvre locale** de la transition énergétique (autorités concédantes et collectivités engagées dans un PCET) **les données de consommations et productions énergétiques aux mailles les plus fines des territoires**, aujourd'hui en possession des seuls gestionnaires de la distribution d'énergie ;

→ **Conforter le rôle et les moyens financiers des structures mutualisées** de type agences locales de l'énergie, Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé, Syndicats Départementaux d'Energie, afin qu'elles puissent assurer les missions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement technique, voire financier. Affirmer le caractère d'intérêt général de ces structures, quel que soit leur statut juridique.

### 3. ASSURER UNE RENTABILITÉ FINANCIÈRE À DES GISEMENTS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DIFFUS

A l'exception du dispositif national de certificat d'économie d'énergie, il n'existe pas pour l'instant de véritable valorisation des économies d'énergies, notamment dans le domaine essentiel du bâtiment. Le secteur du logement en particulier concentre une quantité importante d'économies d'énergie potentielles mais diffuses, dont l'exploitation peut contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et faire émerger un marché de la rénovation local et pérenne.

Le Pays de Saint-Brieuc a mis en place le programme Vir'Volt Ma Maison, qui joue sur l'ensemble des leviers qui permettront la massification du mouvement de rénovation des logements anciens : formation, structure de financement complémentaire aux aides de l'ANAH, accompagnement des particuliers, structuration de l'offre de travaux, etc. Cette intégration de toutes les conditions du déploiement de la rénovation doit être désormais coordonnée au niveau régional pour atteindre l'objectif national de 500 000 logements rénovés par an.

#### PROPOSITIONS :

- **Renforcer le dispositif des certificats d'économie d'énergie** en augmentant le volume pour la prochaine période, afin de garantir un rythme élevé dans la mise en œuvre de mesures de maîtrise de la demande d'énergie ; **simplifier le dispositif pour les cibles spécifiques à caractère diffus** (logement privé et social, collectivités).
- Encourager les entreprises à **se former en visant** la labellisation « Reconnu Grenelle de l'Environnement » (RGE ; mise en œuvre de la réglementation thermique RT2012) ; valoriser cette labellisation, en en faisant une condition d'éco-conditionnalité aux aides publiques.
- Afin d'assurer une capacité de mobilisation des PME et TPE locales sur le marché de la rénovation, **s'appuyer sur les régions pour mettre en place les structures de financements innovants nécessaires au déploiement à grande échelle de la rénovation**, en lien avec le secteur bancaire et les structures publiques d'investissement (BPI, BEI) en veillant à éviter les effets d'aubaine.
- Renforcer et éco-conditionner les aides nationales de type ANAH et stabiliser leurs modalités de mise en œuvre, au moins sur plusieurs années, pour garantir leur effet de levier sur les décisions de réhabilitation de l'habitat
- Pour accompagner le particulier, **coordonner l'ensemble des structures de conseil sur le logement** (EIE, ADIL, délégués locaux de l'ANAH etc.) par le biais d'un guichet unique situé au niveau territorial le plus pertinent.
- S'appuyer sur le niveau régional pour impulser et coordonner ces guichets uniques.

### III. QUELLE TRAJECTOIRE POUR ATTEINDRE LE MIX ÉNERGÉTIQUE EN 2025 ? QUELS SCÉNARIOS POSSIBLES À HORIZON 2030 ET 2050 EN RESPECT DES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DE LA FRANCE ?

Dans le cadre du Pacte électrique breton, puis du Schéma régional Climat-Air-Energie dont la consultation a eu lieu au premier trimestre 2013, des horizons à 2020 et à 2050 ont été identifiés et actés.

En 2020 : le scénario volontariste du SRCAE breton prévoit une réduction des consommations énergétiques de 20%, couplée à une multiplication par 2,5 de la production énergétique à base de ressources renouvelables. Pour la Bretagne, en plus du bois et du biogaz, les énergies renouvelables mobilisées seront essentiellement électriques. Le Pacte électrique breton décrit en actions une trajectoire bretonne vers un mix de production électrique portant à 34 % la part des ENR dans la consommation (3 600 MW<sub>e</sub> en 2020 dont un tiers d'énergies marines et la moitié d'éolien terrestre), mais n'écartant pas, à court terme, le recours à un moyen de production électrique de semi-base (centrale à cycle combinée gaz de 400 MW<sub>e</sub>).

A plus long terme, il s'agit de poursuivre le développement de la maîtrise des consommations (-60% en 2050) et de la production d'ENR (multiplication par 5 entre 2010 et 2050) tout en recherchant des solutions économiquement viables d'une part d'optimisation de la gestion de l'énergie (réseaux énergétiques intelligents), et de son stockage et d'autre part de substitution entre électricité et combustibles biosourcés.

#### PROPOSITIONS :

- **Prioriser le recours à toutes les productions d'énergie renouvelable** dans le mix énergétique en offrant une visibilité suffisante aux porteurs de projet et renforçant le dispositif de financement (fonds chaleur, tarifs d'achat, appels d'offre, ...). Sécuriser juridiquement les projets, raccourcir et simplifier les procédures pour lever les freins administratifs.
- S'assurer que le réseau de transport et de distribution, nécessaire à la mise en œuvre des ENR, soit au rendez-vous, en anticipant les besoins d'entretien, de raccordement et de renforcement, et avec des procédures et des autorisations administratives qui seront adaptées au rythme du développement de ces ENR.
- Pour une transition vers un système de production énergétique décentralisé optimisé, **intégrer les statistiques de productions énergétiques renouvelables et la question du stockage** lors du dimensionnement du réseau **dans la prochaine programmation pluriannuelle des investissements**.
- Reconnaître la cogénération comme un mode de production performant et répondant aux enjeux de la transition énergétique, en particulier pour les exploitations agricoles (maraichères, etc.).

#### IV. QUELS CHOIX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE ? QUELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TERRITORIAL ?

##### 1) UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE POUR LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES (EMR)

Pour la Bretagne, les énergies marines renouvelables constituent une opportunité de développement d'une filière industrielle à forte valeur ajoutée, ainsi qu'un moyen de renforcer sa production électrique dans sa recherche d'un meilleur équilibre entre production et consommation énergétiques.. Un travail de concertation avec l'ensemble des industriels et des utilisateurs de la mer a été lancé pour préparer par la planification l'émergence de cette filière à haute valeur ajoutée et de nature intrinsèquement internationale.

La maturation des différentes technologies est ralentie par trois obstacles. D'abord, une complexité des procédures administratives qui allonge la durée des projets jusqu'à menacer leur intérêt économique. Ensuite, une instabilité des réglementations qui rend très difficile l'anticipation et le montage des projets. Enfin, une absence de lisibilité sur les objectifs de long terme qui entraîne une frilosité des acteurs économiques pour déclencher les efforts d'investissement. En réaction, la Conférence bretonne de l'énergie propose trois objectifs devant guider l'action publique en faveur des énergies marines : **visibilité, simplicité, stabilité.**

##### PROPOSITIONS :

→ **Clarifier le régime administratif des énergies marines, raccourcir et simplifier les procédures, par exemple :**

- en consolidant dans un premier temps la réglementation applicable par l'intégration dans le code de l'énergie d'une procédure dédiée à l'éolien offshore, se substituant à l'ensemble des dispositifs existants ; et par extension à l'ensemble des technologies d'énergies marines ;
- en rationalisant les délais d'instruction administrative, notamment pour les infrastructures de réseau qui assurent le raccordement des projets en mer ;

→ **Etendre les mesures de soutien national** spécifiquement dédiées à la technologie hydrolienne (concertation ; planification ; AMI briques technologiques et démonstrateurs ; groupes de travail sur les fermes commerciales ; tarif d'achat) **à l'ensemble des technologies** en maturation, notamment **l'éolien flottant et le houlomoteur.**

→ Concernant l'identification des zones propices pour le développement des énergies, marines renouvelables, **entreprendre un exercice de planification global** avec l'ensemble des acteurs pour l'ensemble des technologies, sur l'ensemble des eaux marines en intégrant l'identification des potentiels de raccordement aux réseaux électriques.

→ Donner de la visibilité pour l'ensemble des technologies disponibles par **un calendrier d'appels d'offre pour le développement de fermes pilotes et de fermes commerciales.**

## 2) STOCKAGE ET RÉSEAUX INTELLIGENTS

La décentralisation de l'action publique en matière d'énergie doit aller de pair avec une décentralisation de la production renouvelable, et son adaptation aux besoins énergétiques locaux via des réseaux flexibles et des moyens de stockage.

### PROPOSITIONS :

- Afin de sécuriser l'alimentation électrique aux mailles régionales et inter-régionales, **soutenir les programmes de recherche et développement en cours et lancer un programme d'investissement et de formation dans des moyens de stockage de l'énergie et des réseaux intelligents.**
- Développer une production décentralisée renouvelable adaptée aux besoins énergétiques et aux nouvelles consommations (ex : véhicule électrique) en mobilisant des micro-réseaux locaux flexibles, des boucles énergétiques locales, des réseaux intelligents, des moyens de stockage, de l'effacement diffus et des ajustement des consommations, etc.
- Valider le modèle technico-économique et encourager le développement de l'effacement diffus, notamment par une communication renforcée.
- Pour le dimensionnement des réseaux, associer les collectivités porteuses de PCET aux travaux visant à intégrer les objectifs territoriaux de développement des ENR des PCET aux schémas régionaux de raccordement des ENR (S3RER).
- Mettre en place un système de bonification des tarifs d'achat spécifiques pour les projets ENR intégrant un dispositif de stockage-restitution de l'énergie produite en adéquation avec les consommations.

## 3) VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

La Bretagne dispose d'un gisement de biomasse important, dont l'exploitation peut générer des effets positifs sur de nombreux domaines, en particulier par la production d'électricité, de chaleur ou de biogaz injectable dans des réseaux de proximité.

### PROPOSITIONS :

- Simplifier les procédures administratives (autorisations, délais d'instruction, « guichet unique », etc.) liées aux projets d'unités de méthanisation ;
- Mettre en place des tarifs d'achat adaptés aux différentes technologies de production et valorisation de biogaz, quelle que soit leur taille ;
- Soutenir le développement de toutes les formes de valorisation énergétique de la biomasse (méthanisation, gazéification, valorisation chaleur, injection biogaz, substitution biogaz/électricité).

#### 4) ACCEPTABILITÉ DES PROJETS

La vigilance citoyenne vis-à-vis des projets énergétiques peut être un frein puissant au développement des énergies renouvelables ou de maîtrise de l'énergie. Pour faciliter l'acceptation puis l'appropriation, la Bretagne a mis en place le réseau TARANIS, qui accompagne sur les aspects financiers et techniques des projets citoyens d'énergie renouvelable.

#### **PROPOSITIONS :**

- Mettre en place un système de bonification des tarifs d'achat spécifiques pour les projets ENR participatifs et citoyens.
  
- Assouplir les règles relatives à l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables en imaginant un régime particulier d'appel à l'épargne publique.



## V. QUELS COÛTS, QUELS BÉNÉFICES ET QUEL FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

La transition énergétique renferme des opportunités économiques fortes, si la trajectoire nationale dessinée pour y parvenir est à la fois lisible et stable. Le soutien financier des pouvoirs publics est essentiel pour donner aux acteurs économiques les moyens de se positionner sur des activités à haute valeur ajoutée, et de s'adapter à la nouvelle exigence de forte sobriété.

Pour que transition économique coïncide avec transition énergétique, une forte attention est portée en Bretagne à l'articulation entre le travail de planification énergie-climat et les autres exercices de planification régionale, notamment la stratégie régionale de développement économique et d'innovation. La cohérence de ces travaux de planification permettra d'accompagner efficacement les filières économiques de la transition énergétique.

Sur les territoires bretons, les acteurs publics et privés se sont lancés dans le développement de nouvelles filières économiques innovantes : énergies marines, smart-grids, biomasse, etc. L'Etat et les collectivités soutiennent l'émergence de ces filières par tous les moyens à leur disposition : appels à manifestation d'intérêt nationaux et régionaux, tarifs de rachat, aménagement et l'optimisation d'infrastructures dédiées (ports, réseaux), mise en réseau des acteurs, ....

### PROPOSITIONS :

- Accompagner la reconversion industrielle vers le marché de la transition énergétique par un **programme d'investissement volontariste mobilisant les financements publics** (Banque Européenne d'Investissement, Banque Publique d'Investissement) ;
- **Prévoir des modalités de financement adaptées (TURPE, CSPE, ...)** qui **favoriseront le déploiement de solutions d'optimisation et de stockage**, pour garantir le fonctionnement du système électrique, en complément du réseau, dans un contexte de développement des énergies renouvelables
- A l'image du fonds SAS EILAN ou de l'opération Vir'Volt Ma Maison, orienter les modalités de soutien aux projets énergétiques vers des dispositifs financiers innovants à fort effet levier, et associant par exemple les acteurs publics et privés.
- Afin d'inciter au développement des énergies renouvelables et à la sobriété, transférer la fiscalité vers l'utilisation des ressources énergétiques non renouvelables et les émissions polluantes qui en résultent.
- Prendre des mesures fiscales incitatives pour orienter l'épargne longue du type assurance-vie vers le financement de la transition énergétique, dans une approche décentralisée.
- Promouvoir une transition énergétique qui garantisse la solidarité entre les territoires, de la maille européenne à la maille infra-régionale (péréquation tarifaire, etc.).